

## Les voitures de l'année selon ceux qui les volent

*C'est toujours rassurant de savoir que le véhicule sur lequel on a jeté son dévolu figure sur la liste des dix véhicules les plus vendus. Toutefois, d'apprendre qu'il compte aussi parmi les dix véhicules les plus volés l'est beaucoup moins. Heureusement, avec un peu de prévention, on peut très bien faire mentir les chiffres...*

### Elles disparaissent comme des petits pains chauds

À l'instar des chroniqueurs automobiles, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) dresse chaque année la liste des véhicules qui ont le plus retenu l'attention. Le palmarès établi par le BAC diffère cependant des autres en ce qu'il indique les préférences des voleurs plutôt que celles des acheteurs. Le grand favori du BAC pour la période 2002-2003 ? La berline Subaru Impreza WRX à traction intégrale. Non seulement cette voiture a-t-elle remporté le titre (provincial et national) du véhicule le plus volé (*Tableau I*), mais elle a aussi décroché celui du véhicule volé qui a fait l'objet des réclamations les plus importantes (*Tableau II*). L'indemnité moyenne versée par les assureurs pour les Impreza volées a été 16 fois plus élevée que celle qui a été payée pour les autres véhicules volés !

### La riposte des fabricants et des assureurs

Pour contrer ce fléau qui coûte chaque année aux assureurs (et donc aux consommateurs) des centaines de millions de dollars, les constructeurs d'automobiles, les fabricants de pièces de rechange et le BAC ont mis leurs efforts en commun pour établir des normes pancanadiennes en matière de systèmes antivols, qui ont été approuvées par le Conseil canadien des normes en 1998. Dans la foulée de cette initiative, un programme a été mis sur pied pour inciter les constructeurs d'automobiles à équiper leurs véhicules de dispositifs de dissuasion (principalement des systèmes d'immobilisation nécessitant l'utilisation d'un code électronique pour le démarrage du moteur). Jusqu'ici, onze construc-

#### Tableau I

##### Les 10 véhicules (modèles 2002-2003) les plus volés au Québec

1. Subaru Impreza WRX TI (berline)
2. Acura RSX type S (coupé)
3. Honda Civic SI (coupé à hayon)
4. Mazda Miata (décapotable)
5. Chev/GMC Envoy/Trailblazer 4RM
6. Hyundai Tiburon (coupé)
7. Toyota Celica GT/GT-S (coupé à hayon)
8. Honda Civic SI (coupé)
9. Toyota Rav4 4RM
10. Acura RSX (coupé)

Nota : Cette liste est basée sur la fréquence relative des vols, c'est-à-dire sur le nombre de vols par rapport au nombre de véhicules assurés.

#### Tableau II

##### Les 10 véhicules (modèles 2002-2003) dont le montant moyen des réclamations pour vol est le plus élevé au Québec

1. Subaru Impreza WRX TI (berline)
2. Chev/GMC Envoy/Trailblazer 4RM
3. Chev/GMC Silverado/Sierra 2500 HD 4RM
4. Acura RSX type S (coupé)
5. Ford F250 Super Duty 4RM
6. Chevrolet Avalanche 4RM
7. Acura MDX 4RM (berline)
8. Toyota Celica GT/GT-S (coupé à hayon)
9. Nissan Maxima (berline)
10. Honda Civic SI (coupé à hayon)

teurs d'automobiles ont accepté de participer à ce programme et près de 60 % des véhicules neufs

vendus aujourd'hui sont ainsi munis d'un système d'immobilisation conforme à la norme établie en 1998. En tout, 15 % des véhicules qui circulent présentement sur nos routes sont dotés d'un tel système antivol.

### **Des mesures de prévention efficaces**

Pour aider les acheteurs d'un véhicule neuf à faire un choix éclairé, le BAC publie une brochure contenant la liste des véhicules les plus volés au cours de l'année écoulée dans chaque catégorie (coupés, berlines, fourgonnettes, familiales, camionnettes et véhicules utilitaires). Les statistiques qu'on y trouve s'appuient sur des données recueillies auprès des principales compagnies d'assurances qui font affaire au Canada.

Vous pouvez télécharger cette brochure à partir du site Web du BAC au [www.bac-quebec.qc.ca](http://www.bac-quebec.qc.ca) ou en faire la demande en composant l'un des numéros suivants : (514) 288-6015 ou 1 800 361-5131.

Vous trouverez également dans le site du BAC des conseils pratiques et des mesures efficaces pour prévenir le vol de votre véhicule.

### **Les mesures de prévention**

#### *Verrouillez les portières*

Un grand nombre de véhicules volés le sont alors que les portières ne sont pas verrouillées. Il faut donc toujours verrouiller votre véhicule même si vous ne le quittez que pour une courte période.

#### *Éteignez le moteur*

De la même façon, un grand nombre de véhicules volés le sont alors que le moteur est en marche. Ne laissez donc jamais tourner le moteur même si les portes de votre voiture sont verrouillées.

#### *Garez-vous dans un endroit sécuritaire*

Autant que faire se peut, garez toujours votre véhicule dans un endroit passant et bien éclairé. Ne le laissez jamais dans un lieu isolé ou sans surveillance plusieurs jours d'affilée.

### **Ne laissez pas un double de la clef dans l'habitacle**

Ne laissez pas un double de la clef dans l'habitacle, ni dans un boîtier caché à même la carrosserie. Les voleurs connaissent très bien ce genre de caches.

### **Installez des dispositifs antivol**

Si vous avez un véhicule particulièrement convoité par les voleurs, armez-le de dispositifs de sécurité. Il existe aujourd'hui plusieurs systèmes efficaces qui permettent de bloquer la course du volant, d'empêcher le moteur de démarrer, d'actionner une sonnerie d'alarme ou de repérer le véhicule en cas de vol. La plupart des compagnies d'assurances offrent d'ailleurs des réductions de primes aux propriétaires qui équipent leur véhicule de tels dispositifs.

### **L'assurance n'est jamais qu'un pis-aller**

Le vol de véhicules (et de leurs composantes) coûte environ 600 millions de dollars par année aux automobilistes canadiens. Plus il y a de véhicules volés, plus les primes d'assurance augmentent. Oui, une auto est un objet facilement remplaçable, pour peu qu'il ne s'agisse pas d'une voiture de collection ou produite en quantités limitées. Mais encore faut-il qu'elle soit bien assurée. Et même alors, il n'est pas dit qu'un véhicule volé sera remplacé à l'identique, surtout s'il accuse plusieurs années d'usure. Sans compter tous les inconvénients qu'un vol peut entraîner, en commençant par le temps qu'il vous faudra consacrer pour voir à son remplacement.

**L'**ASSURANCE AUTOMOBILE, comme toute autre assurance de dommages, n'exempte pas de la prudence. Présenter une réclamation à un assureur, aussi coopératif soit-il, n'est pas une partie de plaisir, bien au contraire. C'est une démarche qui demande du temps et de l'énergie que vous pourriez utiliser à bien meilleur escient... ☹

Vous avez des questions ? Veuillez nous les faire parvenir par courriel à [info@dplm.com](mailto:info@dplm.com) chez Dale-Parizeau LM. Vous pouvez également obtenir plus de renseignements en consultant notre site Internet au [www.dplm.com/fmoq](http://www.dplm.com/fmoq) ou en communiquant avec nous au 1 877 807-3756 (partout au Québec).